

2.2 ADOPTER UNE DÉMARCHE LOGEMENT D'ABORD DANS LES HÉBERGEMENTS POUR PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Objectifs



Adapter un accompagnement priorisant le droit au logement et à l'habitat des personnes accompagnées
Définir et savoir utiliser les notions de réduction des risques et des dommages (RDR) et de rétablissement

Pratiquer un accompagnement centré sur les principes du développement du pouvoir d'agir

Compétences visées



Optimiser les pratiques pour un accès au logement des personnes en tenant compte des contradictions (du système, de l'institution et des personnes)

Interroger les accompagnements des personnes souffrant d'addictions et de troubles psychiques à travers les notions de réduction des risques (RDR) et de rétablissement

Engager un accompagnement non directif pour minimiser les risques de ruptures de parcours et garantir un suivi de qualité

Prérequis et public



Aucun prérequis, formation accessible à tout intervenant en institution sociale ou médico-sociale

Méthodes pédagogiques



Apports théoriques

Etudes de textes et échanges

Etudes de cas venant des participants

Construction commune de processus

Durée



2 jours soit 14 heures

Programme



Comprendre la crise du logement en France, la place des hébergements institutionnels et les difficultés d'accès pour les personnes en situation de précarité. Optimiser dans ce contexte les démarches d'accès au logement

Définir la RDR et le rétablissement, les utiliser pour permettre un accès aux droits des personnes les plus fragiles (sous addictions, en prise avec des pathologies psychiques).

Connaitre l'éthique d'un accompagnement centré sur le pouvoir d'agir des personnes et envisager des évolutions des pratiques

Évaluation



Questionnaires en amont et en aval

Production d'un écrit final qui définit les pistes de changements envisagés dans les accompagnements